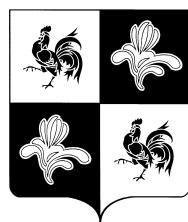


Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



6 décembre 2011

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

VÉRIFICATION ET APUREMENT DU COMPTE 2010 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget
et du Compte du Parlement francophone bruxellois

par Mme Anne-Sylvie MOUZON

SOMMAIRE

1. Examen du rapport de la Cour des comptes, discussion et examen des tableaux	3
2. Vérification et apurement du compte 2010.....	4
3. Approbation du rapport.....	4

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Caroline Persoons), M. Hervé Doyen (remplace M. Joël Riguelle), Mme Anne Herscovici, M. Alain Hutchinson, Mme Anne-Sylvie Mouzon et M. Eric Tomas (président).

Membres absents : M. Olivier de Clippele, Mme Caroline Persoons (excusée), M. Joël Riguelle (excusé) et Mme Françoise Schepmans (excusée).

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (Présidente du Parlement) et M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 6 décembre 2011, la proposition de compte 2010 du Parlement francophone bruxellois ainsi que le rapport de la Cour des comptes y relatif [51 (2011-2012) n° 1].

Mme Anne-Sylvie Mouzon a été désignée en qualité de rapporteuse.

1. Examen du rapport de la Cour des comptes, discussion et examen des tableaux

La Présidente du PFB déclare qu'une fois de plus, la Cour des comptes a souligné la bonne tenue de la comptabilité des services du Parlement francophone bruxellois. Elle adresse ses remerciements aux services, notamment pour la rigueur de leurs prestations en la matière.

Le Secrétaire général précise que les comptes arrêtés par le Bureau et soumis aujourd'hui à la commission pour apurement montrent que, tant l'administration que le Bureau tiennent à gérer les finances du Parlement de la manière la plus économique possible. Il apparaît que les dépenses ordinaires se montent à un montant de 3.530.000 € sur un budget qui permettait des dépenses de 3.622.000 €. Les recettes ordinaires se montent à un montant de 3.599.000 €, alors que le budget en prévoyait 3.570.000 €.

Le solde budgétaire, en termes de dépenses ordinaires, s'élève à 68.000 €. Si on y ajoute les dépenses extraordinaires, le solde budgétaire reste à 25.000 €. En termes de comptabilité analytique, le PFB passe d'un léger boni à un léger déficit puisque la comptabilité analytique inclut la prise en compte des amortissements. Ce déficit s'établit à un montant de 53.000 €, ce qui s'explique par le fait que la dotation du PFB a été ramenée de 3.600.000 € à 3.500.000 € sur les deux exercices successifs de 2010 et 2011.

Pour le reste, pour l'ensemble des rubriques, le greffe a respecté les montants prévus, à l'exception de deux légers dépassements.

C'est le cas à la rubrique I « Fonctionnement du Parlement », en 2010 : le Parlement s'est réuni plus souvent, et c'est une bonne chose, en séances plénières et en commissions. Ceci entraîne des frais supplémentaires, notamment des frais de huissiers que le PFB rembourse au PRBC.

De même, la rubrique L « Honoraires – études – jury » connaît un très léger dépassement qui est lié à la procédure Selor menée pour recruter un agent. C'était la première fois que le PFB recourrait aux services du Selor et il était donc difficile d'établir avec précision le montant de la dépense.

Dans l'ensemble, les comptes sont assez positifs.

Une première commissaire pointe la remarque de la Cour des comptes au point 4, et plus précisément la régularité de l'opération d'octroi de primes de fin de carrière. La Cour a demandé que l'on vérifie que des non-prélèvements sont conformes aux dispositions légales.

Le Secrétaire général précise que le statut des agents du PFB prévoit qu'une prime de départ est prévue pour chaque agent qui part à la pension. C'est le PRBC qui assume le rôle de secrétariat social du PFB et qui indique les montants à payer et les retenues à opérer. Jusqu'à présent, le PRBC ne faisait pas de retenue. La Cour des comptes a soulevé le problème pour la première fois à l'occasion de l'examen des comptes 2010. Aussi, le Bureau a proposé qu'une modification du statut soit adoptée à brève échéance afin d'organiser les prélèvements sociaux et fiscaux sur ces primes de départ.

La Présidente du PFB souligne que ce régime est identique à celui qui existe au PRBC.

Une deuxième commissaire émet une remarque quant à l'idée sur laquelle « plus on se réunit, au mieux c'est ». Elle se dit très attachée au régime parlementaire mais ne pense pas que l'accroissement du nombre de réunions soit un bon signe ou un signe de qualité.

Evoquant le boni budgétaire, la députée se demande à quoi sert ce boni. Est-il provisionné ? Est-il nécessaire pour le PFB de se doter d'une petite caisse, alors que chacun est soumis d'une manière ou d'une autre à des mesures d'austérité ? Elle émet l'idée d'une restitution de ce boni.

La Présidente du PFB précise qu'il y a des idées quant à la manière d'utiliser ce boni.

Le Secrétaire général déclare que les petites réserves que le PFB parvient à se constituer serviront à lisser la hausse de la dotation lorsque le PFB prendra possession du nouveau bâtiment. Cela permettra au Collège de ne pas devoir supporter une augmentation brutale de la dotation au Parlement. Il va sans dire que, lors de ce déménagement, le PFB devra rembourser une partie des amortissements.

La deuxième commissaire estime qu'il est important que, d'une manière ou d'une autre, cela apparaisse dans les documents soumis à l'Assemblée. Dans le cas contraire, le PFB risque d'entendre le Collège souhaiter récupérer ces montants.

La première commissaire déclare ne pas être gênée de voir augmenter les montants de la rubrique liée au travail parlementaire. Autre chose est la qualité du travail, voire l'opportunité de certaines réunions. Elle serait plus gênée de constater que la rubrique consacrée aux voyages parlementaires augmente.

La deuxième commissaire précise qu'en soi, le fait que le Parlement se réunit plus souvent n'est pas un gage de ce qu'il travaille plus.

La Présidente du PFB ajoute qu'il y a eu de nombreuses auditions au sein des commissions, ce qui a entraîné des frais supplémentaires.

2. Vérification et apurement du compte 2010

A l'unanimité des membres présents, le compte 2010 du PFB est vérifié et apuré. Les remarques qui viennent d'être formulées par les députés seront transmises au Bureau.

3. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Anne-Sylvie MOUZON

Le Président,

Eric TOMAS